



**LA MISSION D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE A L'ELECTION
PRESIDENTIELLE DU 26 FEVRIER 2012 AU SENEGAL**

DECLARATION PRELIMINAIRE

I. INTRODUCTION

En réponse à l'invitation du gouvernement du Sénégal et de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), son Excellence Jean Ping, président de la Commission de l'Union Africaine, a dépêché une mission d'observation électorale au Sénégal en vue de superviser l'élection présidentielle qui s'est déroulée le Dimanche 26 février 2012.

La Mission d'observation des élections de l'Union Africaine était conduite par Son Excellence Olusegun Obasanjo, ancien président de la République fédérale du Nigeria. Elle comprenait 28 membres issus d'organismes de gestion des élections, du parlement panafricain, des ambassadeurs africains accrédités auprès de l'Union africaine, des membres des organisations de la société civile issus de divers pays africains. Elle était assistée par une équipe de techniciens de la Commission de l'UA, du parlement panafricain et de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA).

Les membres de la mission d'observation sont issus de 19 pays africains, à savoir l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap Vert, la République centrafricaine, le Congo Brazzaville, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Malawi, la Mauritanie, le Mozambique, le Nigeria, le Niger, la République Arabe Sahrawi Démocratique, la Sierra Leone, le Togo, la Tunisie et la Zambie.

La mission d'observation de L'UA est arrivée le 18 février 2012 et séjournera dans le pays jusqu'au 3 mars 2012. Elle a procédé à l'évaluation du processus électoral au Sénégal sur la base des informations recueillies au cours des rencontres avec les acteurs et observateurs compétents du processus. Les conclusions préliminaires de la mission et les recommandations subséquentes sont présentées dans la présente déclaration préliminaire. Un rapport final, fournissant une analyse globale et approfondie des observations et recommandations de la mission sur l'ensemble du processus électoral, sera élaboré et publié par le Bureau du président de l'Union africaine.

II. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'OBSERVATION

La mission d'observation de l'UA a observé l'élection présidentielle du 26 février au Sénégal dans l'esprit et la lettre de la Déclaration de Durban sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, telle qu'adoptée par l'Assemblée de l'Union africaine en juillet 2002 et la Charte africaine sur la démocratie, les "élections et la gouvernance" entrée en vigueur le 15 février 2012 dernier. Le principal objectif de la mission était de procéder à une observation et une évaluation objectives, indépendantes et impartiales de l'organisation et du déroulement de l'élection présidentielle.

Les objectifs spécifiques de la mission étaient :

- D'évaluer l'existence de conditions permettant au peuple sénégalais de s'exprimer librement lors de ce scrutin;
- D'évaluer et de déterminer si les élections se sont déroulées conformément au cadre institutionnel et juridique d'organisation des élections au Sénégal.

Conformément aux principes directeurs de l'Union africaine en matière d'observation et de suivi des élections, la mission s'est réunie et a consulté les différents acteurs du processus électoral. Parmi ceux-ci figuraient les représentants des partis politiques, les divers candidats à l'élection, les organisations de la société civile, la presse, le ministère en charge des élections, et la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), ainsi que d'autres missions internationales d'observation comme celles de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union européenne.

Avant son déploiement dans les diverses régions du pays, les observateurs de l'UA ont fait l'objet d'une initiation aux principes de fonctionnement des missions d'observation et ont pris part à des séances d'information sur le processus électoral animées par plusieurs acteurs clés.

Dix équipes composées de deux à trois observateurs chacune ont été déployées le 24 février 2012 dans les différentes régions du Sénégal pour y procéder à l'observation des élections. Les équipes étaient basées dans les régions suivantes:

Dakar;
Diourbel;
Fatick;
Kaffrine,
Kaolack;
Kolda;
Louga;
Saint-Louis;
Sédhiou;

Thiès;
Zinguinchor

Les différentes équipes ont procédé à des consultations supplémentaires avec les acteurs compétents en matière d'élection dans les zones où elles étaient déployées et ont donc été en mesure d'évaluer l'étape finale de la campagne électorale, d'identifier les centres de vote qu'ils ont parcourus pour observer le scrutin, et suivre les opérations de dépouillement.

III. CONCLUSIONS PRELIMINAIRES

Après avoir pris connaissance de la législation et de la documentation pertinentes, des déclarations des acteurs électoraux, les rapports des médias et les observations faites par ses différentes équipes déployées sur le terrain, et se fondant sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, la mission d'observation de l'Union africaine est parvenue aux conclusions préliminaires suivantes:

Le Contexte politique

La mission d'observation de l'Union africaine relève que l'élection présidentielle du 26 février 2012 s'est déroulée dans un contexte politique marqué par la contestation de la candidature du président sortant par un mouvement citoyen qui soutient qu'il n'aurait pas droit à un troisième mandat. Cette contestation a été marquée par des actes de violence à Dakar et dans certaines grandes villes ayant abouti à des pertes en vies humaines et des atteintes à l'intégrité physique des personnes. La mission relève également que certains milieux politiques avaient appelé au boycott du scrutin.

Enregistrement des candidats

La mission a noté que certaines candidatures ont été invalidées par le Conseil constitutionnel pour nombre insuffisant des signatures requises. Ce qui constitue une violation de leur droit.

Le processus de la campagne électorale

Conformément à la loi électorale, la campagne électorale a été ouverte le 4 février 2012. La mission d'observation de l'UA était en mesure d'observer les derniers jours de la campagne menée par les divers candidats à cette élection. La mission a également relevé que la campagne électorale s'est déroulée dans un climat marqué par de fortes tensions politiques.

L'OBSERVATION LE JOUR DU SCRUTIN

Le démarrage des opérations électorales

En application de la loi électorale, les bureaux de vote ont été ouverts de 8 heures à 18 heures. La plupart des bureaux de vote visités par les observateurs de l'UA sur l'ensemble du pays étaient ouverts à l'heure. Cependant, dans certaines zones, il a été constaté de légers retards dus à la mise en place tardive du matériel électoral et du personnel des bureaux de votes.

La mission a noté avec satisfaction que le scrutin s'est déroulé dans un climat généralement paisible et qu'aucun incident majeur pouvant avoir un impact significatif sur le vote ou sur l'issue de l'élection n'a été enregistré ni porté à la connaissance de la mission dans les zones où elle s'était déployée.

La taux de participation des électeurs

La taux de participation était généralement moyen dans la plupart des bureaux de vote observés. Dans certains cas, le taux de participation était inférieur à la moyenne.

Emargement et Identification des électeurs

Dans la plupart des bureaux de vote observés, les électeurs ont présenté leur carte d'électeur et la carte nationale d'identité conformément à la loi électorale. Des cas ont été notés où des électeurs ne disposant pas de leur carte d'électeur se sont vus interdire de voter. Dans d'autres cas, des électeurs ayant leur carte d'électeur et leur carte nationale d'identité mais dont les noms ne figuraient pas sur les listes d'emargement, n'ont pas été autorisés à voter non plus.

Les opérations de vote

Le processus de vote à proprement parler était généralement simple et facile à comprendre pour les électeurs. Le temps du vote par électeur était généralement court de sorte qu'il n'y avait pas des queues interminables. Même si la plupart des électeurs savaient comment voter, il y a lieu de signaler des cas où les électeurs devaient se faire aider par le personnel du bureau pour accomplir leur devoir électoral.

La plupart des bureaux de vote observés étaient aménagés de manière à garantir la confidentialité du vote en raison de l'emplacement de l'isoloir.

Le personnel du bureau de vote

Les membres du personnel des bureaux de vote dans les zones observés ont fait montre de la compétence requise dans l'accomplissement de leurs tâches le jour du scrutin. Le niveau de compétence observé par la mission de l'UA est indicatif du fait que le personnel a bénéficié de la formation idoine. Cependant, il a été relevé que dans certains bureaux de vote les opérations électorales ont été suspendues pendant les moments correspondants au temps du déjeuner.

La mission a noté avec satisfaction un grand nombre de femmes membres de bureau de vote.

Sécurité, les observateurs et les représentants des partis politiques

La présence des agents de sécurité a été observée dans tous les bureaux de vote visités. Leur présence dans les lieux de vote était discrète et ne constituait pas une menace. Partout où cela était nécessaire, ils ont réagi promptement pour éviter toute confusion. Les représentants des partis, les observateurs nationaux et internationaux étaient également présents dans la plupart des bureaux de vote visités. Toutefois, il a été noté que certains candidats n'avaient pas des représentants dans les bureaux de vote.

La clôture du scrutin et les opérations de dépouillement

Dans la plupart des bureaux de vote, l'arrêt des opérations électorales s'est fait conformément aux procédures régissant les élections. Le processus de recensement des votes s'est déroulé de manière transparente en présence des représentants des partis politiques, des observateurs et de la presse. L'éclairage n'a pas fait défaut pendant la phase de recensement des votes.

IV. RECOMMANDATIONS

Sur la base des recommandations et conclusions des différentes équipes, la mission d'observation de l'Union africaine recommande que :

:

- Soit organisé un dialogue politique constant entre les différents acteurs du processus électoral en vue de promouvoir le consensus sur les questions politiques de grande importance;
- Des mesures diligentes doivent être prises dans le processus de la validation des candidatures afin d'en assurer toute objectivité.
-
- Des mesures soient prises pour s'assurer que les électeurs inscrits puissent entrer en possession de leurs cartes d'électeur à temps pour éviter d'être privés de leur droit de vote;
- Des mesures soient être prises pour assurer la continuité des opérations électorales tout au long du processus de vote;

- L'éducation des électeurs se fasse en vue d'accroître la participation effective des électeurs par les autorités chargées de l'élection, les partis politiques et les organisations de la société civile.

V. CONCLUSION:

En raison des observations faites jusqu'ici, la mission d'observation de l'UA déclare que les élections dans la République du Sénégal se sont déroulées conformément à la Déclaration de Durban sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, telle qu'adoptée par l'Assemblée de l'Union africaine en juillet 2002 et la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance entrée en vigueur le 15 février 2012. Ces élections se sont déroulées conformément à la réglementation en vigueur contenue dans le cadre juridique et institutionnel du Sénégal.

En dépit des insuffisances mineures notées çà et là dans le processus électoral, la mission de l'UA considère qu'elles ne sont pas de nature à entamer la libre expression de la volonté du peuple sénégalais.

La mission d'observation de l'Union africaine invite tous les partis politiques, les candidats et autres acteurs à se servir des canaux ou mécanismes légalement établis pour faire valoir leurs réclamations et faire traiter tout contentieux ou toute doléance électorale pouvant surgir en rapport avec le processus électoral en cours.

La mission de l'Union africaine tient à reconnaître les mérites du peuple sénégalais et le féliciter pour la maturité politique dont il a fait montre au cours de cette élection présidentielle qui s'est déroulée dans une atmosphère de paix.

La mission souhaite également féliciter les forces de sécurité pour leur professionnalisme dans le maintien de l'ordre le jour du scrutin et les médias pour la couverture médiatique des élections.

La mission d'observation de l'Union africaine invite tous les partis politiques et leurs candidats respectifs à accepter les résultats de l'élection qu'annoncera le conseil constitutionnel. L'Union africaine continuera à assurer le suivi du reste du processus électoral jusqu'à son terme.

**Publié par le Bureau de la mission d'observation de l'UA
Radisson Blu Hotel,
Dakar, Sénégal
28 février 2012**